



Société Anonyme à Conseil d'Administration
au capital de 21 610 998,20 euros
Siège social: 49 boulevard du Général Martial Valin, 75015 Paris
RCS 410 910 095 Paris

Communiqué de presse

OPERATIONS PORTANT SUR LE CAPITAL DE VALERIO THERAPEUTICS EN VUE DE RESTRUCTURER UNE PARTIE DE SON PASSIF

Paris (France), 22 juillet 2025

Valerio Therapeutics S.A. (Euronext Growth Paris : ALVIO), ci-après « Valerio Therapeutics » ou la « Société », annonce la réalisation de plusieurs opérations sur son capital en vue de restructurer une partie de son passif. Le Conseil d'Administration de la Société du 21 juillet 2025 a notamment pris les décisions suivantes :

- **Réduction de capital motivée par des pertes par réduction de la valeur nominale des actions**

Faisant usage de la délégation conférée par l'Assemblée Générale du 17 juillet 2025, le Conseil d'Administration du 21 juillet 2025 a décidé de procéder à une réduction de capital social par apurement d'une partie des pertes à hauteur de 20.067.355,47 euros. Cette réduction de capital motivée par des pertes est réalisée par voie de minoration de la valeur nominale des actions de la Société, ainsi ramenée de 0,14 euro à 0,01 euro. Cette opération n'a aucune incidence sur le nombre d'actions en circulation. A l'issue de cette opération, le capital social de la Société s'élevait à 1.543.642,73 euros, divisé en 154.364.273 actions ordinaires de 0,01 euro de valeur nominale chacune.

- **Constatation de la conversion des obligations convertibles de la société Financière de la Montagne**

Pour rappel, le Conseil d'Administration, faisant usage de la délégation de compétence qui lui a été conférée aux termes de 13^{ème} résolution de l'Assemblée Générale du 10 juin 2021 a décidé, le 6 avril 2022, de procéder à l'émission d'un emprunt obligataire convertible d'un montant nominal de 4.000.000 euros par l'émission de 4.000.000 d'obligations convertibles en actions (les « OC ») d'une valeur nominale chacune d'un euro et d'en réserver la souscription à Financière de la Montagne à hauteur de 1.500.000 euros. Le Contrat d'émission des OC a été conclu entre la Société et Financière de la Montagne le 20 avril 2022.

En application du Contrat d'émission des OC, la Société a adressé à la Société Financière de la Montagne, une notification d'exercice des OC aux fins de conversion des 1.500.000 OC qu'elle détient en 27.777.777 actions ordinaires de la Société d'une valeur nominale de 0,01 euro (suite à la réduction de capital susvisée), à un prix de 0,054 euro calculé conformément au Contrat d'émission des OC (moyenne des cours pondérée

par les volumes des 3 dernières séances de bourse précédant l'exercice des OC, arrondi à la troisième décimale).

Faisant usage de la délégation consentie par l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration du 21 juillet 2025 a constaté la conversion par Financière de la Montagne de 1.500.000 OC en 27.777.777 actions ordinaires de la Société de 0,01 euro de valeur nominale chacune, et, en conséquence, la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant nominal de 277.777,77 euros, au profit de Financière de la Montagne. A l'issue de cette opération, le capital social de la Société s'élevait à 1.821.420,50 euros, divisé en 182.142.050 actions ordinaires de 0,01 euro de valeur nominale chacune.

- **Augmentation de capital par compensation de créances**

Faisant usage de la délégation conférée par l'Assemblée Générale du 17 juillet 2025, le Conseil d'Administration du 21 juillet 2025 a décidé de procéder à une augmentation de capital d'un montant nominal de 1.683.658,93 d'euros par compensation de créances par émission de 168.365.893 nouvelles actions ordinaires de 0,01 euro de valeur nominale chacune, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de certaines catégories d'investisseurs.

Le prix de souscription des actions nouvelles a été fixé au prix unitaire de 0,046 euro par action (incluant une prime d'émission de 0,036 euro par action) correspondant à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse sur le marché réglementé d'Euronext Growth Paris (i.e. les séances des 16, 17 et 18 juillet 2025 soit 0,054 euro), diminuée d'une décote de 15%, en conformité avec la délégation conférée par l'Assemblée Générale, représentant une souscription d'un montant total, prime d'émission incluse, de 7.744.831,08 euros.

La souscription à cette augmentation de capital a été intégralement réalisée par compensation de créances avec des comptes courants détenus notamment par Artal International SCA, Financière de la Montagne et SCP Esperanza 2019. Les nouvelles actions émises à la suite de l'augmentation de capital seront admises à la négociation sur Euronext Growth Paris.

L'admission des actions nouvelles aux négociations sur le marché Euronext Growth à Paris est prévue au plus tard le 25 juillet 2025. Elles seront cotées sur la même ligne de cotation que les actions existantes de la Société (ISIN : FR0010095596), porteront jouissance courante et seront immédiatement assimilées aux actions existantes de la Société.

A l'issue de l'ensemble des opérations susvisées, le capital social de la Société s'élève à 3.505.079,43 euros, divisé en 350.507.943 actions ordinaires de 0,01 euro de valeur nominale chacune.

« Ces opérations sur le capital permettent d'assainir la situation financière de la société et marquent la seconde phase de restructuration entamée en ce début d'année » a déclaré Julien Miara, Directeur Général de la Société.

Pour plus d'informations, visitez le site www.valeriotx.com.

CONTACTS

Valerio Therapeutics

Relations avec les investisseurs :

ir@valeriotx.com | +33 (0) 1 70 38 33 99

Déclarations prospectives

Le présent communiqué contient de manière implicite ou expresse certaines déclarations prospectives relatives à Valerio Therapeutics et à son activité. Ces déclarations dépendent de certains risques connus ou non, d'incertitudes, ainsi que d'autres facteurs, qui pourraient conduire à ce que les résultats réels, les conditions financières, les performances ou réalisations de Valerio Therapeutics diffèrent significativement des résultats, conditions financières, performances ou réalisations exprimés ou sous-entendus dans ces déclarations prospectives. Valerio Therapeutics émet ce communiqué à la présente date et ne s'engage pas à mettre à jour les déclarations prospectives qui y sont contenues, que ce soit par suite de nouvelles informations, événements futurs ou autres. Pour une description des risques et incertitudes de nature à entraîner une différence entre les résultats réels, les conditions financières, les performances ou les réalisations de Valerio Therapeutics et ceux contenus dans les déclarations prospectives, veuillez-vous référer aux Facteurs de Risque décrits dans le rapport financier annuel de la société ou tout autre rapport financier périodique ou communiqué de presse, disponibles gratuitement sur le site Internet de la Société (www.valeriotx.com) et/ou de l'AMF (www.amf-france.org).
